RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 04275
Numéro SIREN : 834 255 176
Nom ou dénomination : ABSORBA

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2023 sous le numéro de dépôt 25292

ID GROUP
Société par actions simplifiée au capital de 399 742 euros
Siège social : 162, boulevard de Fourmies – 59100 Roubaix
955 501 259 RCS Lille Métropole
(ci-après la "Société")

EXTRAIT
PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 31/08/2023

Deuxième Décision
Constatation de la cessation des fonctions de Monsieur Grégoire DUFOREST

Le comité exécutif de la Société prend acte de la cessation des fonctions exercées par Monsieur Grégoire DUFOREST, avec effet à compter du 31/08/2023, en qualité de :

- Représentant permanent de la société ID GROUP, elle-même prise en sa qualité de présidente de la société **ABSORBA**, société par actions simplifiée, au capital social de 1 060 939 €, dont le siège social est à ROUBAIX (59100), 162 Boulevard de Fourmies, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole, sous le numéro 834 255 176.

Quinzième Décision
Pouvoirs

Le comité exécutif de la Société confère tous pouvoirs au porteur d'une copie, d'un extrait ou d'un original des présentes décisions pour accomplir toutes formalités légales, et plus généralement accorder tous pouvoirs et signer tous documents permettant l'exécution des présentes.

Pour extrait certifié conforme

Monsieur Alexis DE SEZE
ID VALEURS SAS
Président



ID GROUP
Société par actions simplifiée au capital de 399 742 euros
Siège social : 162, boulevard de Fourmies – 59100 Roubaix
955 501 259 RCS Lille Métropole
(ci-après la "Société")

EXTRAIT
PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 31/08/2023

Cinquième Décision
Décision à prendre concernant la nomination d'un nouveau représentant permanent de la société ID GROUP, dans l'exercice de son mandat de présidente de la société ABSORBA - définition de ses pouvoirs

Après en avoir délibéré, les membres du comité exécutif décident à l'unanimité de nommer :

- Monsieur Alexis DE SEZE, né le 10/06/1974, demeurant professionnellement à Roubaix (59100) — 162 boulevard de Fourmies ;

En qualité de représentant permanent de la société ID GROUP, dans le cadre des fonctions que celle-ci exerce en tant que présidente de :

- La société **ABSORBA**, société par actions simplifiée, au capital social de 1 060 939 €, dont le siège social est à ROUBAIX (59100), 162 Boulevard de Fourmies, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole, sous le numéro 834 255 176.

Monsieur Alexis DE SEZE exercera son mandat à compter du 31/08/2023, pour une durée de 3 exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle, ou toute autre forme de décisions collectives des associés, qui aura pour objet de statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025.

En sa qualité de représentant permanent du président, Monsieur Alexis DE SEZE dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société ABSORBA et la représenter à l'égard des tiers, conformément et dans la limite de l'objet social, des pouvoirs reconnus par les statuts sociaux aux associés et au président, et par la présente décision.

A ce titre, il est investi de la signature sociale et peut souscrire tout contrat, prendre tout engagement, effectuer toute renonciation, signer tout compromis et agir en toutes circonstances au nom de la société ABSORBA, sans avoir à produire de pouvoirs spécialement donnés à cet effet.

Monsieur Alexis DE SEZE est en outre spécialement habilité à consentir de manière permanente, pour un ou plusieurs objets déterminés, sous sa responsabilité et dans ses domaines de compétences, toutes délégations de pouvoirs ou de signature, à toutes personnes de son choix, choisies parmi les salariés du Groupe ou en-dehors d'eux, avec faculté de subdéléguer ; il pourra constituer tous mandataires spéciaux et temporaires.

Il est enfin rappelé que Monsieur Alexis DE SEZE a déclaré par avance accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées, et ne faire l'objet d'aucune incompatibilité, interdiction, ni déchéance de nature à faire obstacle à l'exercice dudit mandat.

Quinzième Décision
Pouvoirs

Le comité exécutif de la Société confère tous pouvoirs au porteur d'une copie, d'un extrait ou d'un original des présentes décisions pour accomplir toutes formalités légales, et plus généralement accorder tous pouvoirs et signer tous documents permettant l'exécution des présentes.

Pour extrait certifié conforme

Monsieur Alexis DE SEZE
ID VALEURS SAS
Président

